

Marloie, le 18 janvier 2018

**Compte-rendu de la Commission locale de
développement rural de La Roche-en-Ardenne,
le 17/1/18**



Présents :

Anne-Michèle Archambeau, Marie-Chantal Bertron, Florence Bosquée, Hélène Bosquée, Michaël Bouvy, Michel Burhain, Christian Cloës, Henri Collard, Christiane Collinet, Paul Deville, Annie Duterme, Josette Fauconnier, Séverine Georges, Albert Gillet, Guy Gilloteaux, Etienne Jacques, Camille Lescrenier, Charles Louis, Anne Mottet, Lucas Pascal, Claude Peremans, Laetitia Piroton, Philippe Poncelet, Véronique Poncelet, Alexandre Poncin, Pascal Roger, Julie Sacré, Patrick Volvert, *membres de la CLDR ;*

Jean-Michel Bodelet, *agent communal en charge du PCDR au sein de l'administration;*

Pierre Poncelet, Thomas Poncelet, Gwenaël Devillet, *bureau d'études Orthogone ;*

Catherine Servotte et Jean-Christophe Simon, *Fondation rurale de Wallonie ;*

Excusés :

Léon André, Hubert Batteux, Michel Burhain, Jean-Marc Lambert, Charles Louis, Eric Thomas.

Monsieur Guy Gilloteaux, Président de la CLDR et Bourgmestre de la commune de la Roche-en-Ardenne, accueille les participants à cette séance d'installation. Il remercie chacun des membres de la Commission d'être venu en nombre et de se lancer dans l'aventure d'un second PCDR (programme communal de développement rural), il passe la parole à Jean-Christophe Simon qui présente l'ordre du jour.

1. Présentation des membres de la CLDR, des agents de la FRW et d'Orthogone

Pour cette 1^{ère} réunion, la FRW propose de faire connaissance par un tour de table de présentation : les membres de la CLDR commencent par dire leur prénom, nom et village d'origine, suivis des membres d'Orthogone et des agents de la FRW. Des moments de convivialité/présentation égrèneront les autres réunions à venir.

Pour rappel, une opération de développement rural, c'est...

L'objectif d'une opération de développement rural est d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants en vue de leur assurer une meilleure qualité d'existence. Autrement dit, c'est dynamiser la commune dans tous les secteurs, aussi bien la vie associative, la culture, l'économie et l'agriculture que l'environnement, les sports...

Le développement rural est réglementé par un décret de la Région wallonne datant du 11 avril 2014 et par son arrêté du 12 juin 2014. Une copie de ces documents est disponible sur demande.

L'opération de développement rural se structure en 5 grandes étapes

- Information et consultation de la population : 5 réunions se sont déroulées au printemps 2017 dans les différents villages. La réunion de synthèse de juin 2017 a rassemblé environ 70 participants.
- Mise en place de la CLDR : c'est l'objet de cette soirée.
- Organisation de groupes de travail thématiques (ou autre méthode à préciser) : la préparation de cette étape interviendra lors des prochaines rencontres...
- Elaboration du PCDR - Programme Communal de Développement rural – (qui est le document de synthèse de toute l'opération). La rédaction du PCDR se fait parallèlement aux autres étapes et est prise en charge par le bureau d'études Orthogone.
- Dernière étape : la réalisation des projets, pour autant que le PCDR soit approuvé par les différentes instances ad hoc. In fine, si le PCDR est ratifié par le Gouvernement wallon, il ouvre la porte à des subsides et la Commune pourra dès lors réaliser des projets, durant maximum 10 ans.

Missions de la CLDR

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) est l'organe consultatif officiel, représentatif de la population. Elle pilote l'opération de développement rural et est le relais entre la population et le Conseil communal. La CLDR a trois grands rôles :

- Représenter la population de la commune, relayer ses attentes ;
- Informer la population, sur l'avancement de l'opération de développement rural ;
- Donner des avis aux décideurs, à leur demande ou à son initiative.

Les personnes qui constituent la Commission ont été sélectionnées par le Conseil communal (séance du 19 décembre 2017) sur base de candidatures volontaires récoltées lors de la phase d'information-consultation. Les anciens membres ont aussi eu l'occasion de faire part de leur intérêt.

Pour être représentative au mieux de l'ensemble de la population, la CLDR est composée de mandataires communaux (maximum $\frac{1}{4}$ des membres), d'habitants des différents villages, de personnes de différentes classes d'âges, catégories socioprofessionnelles, implications associatives... Afin de s'assurer de cette représentativité, les membres ont été répartis dans différentes catégories. Toutefois, chaque membre est un relais de la population à plusieurs titres, selon son village, son réseau relationnel, ses intérêts, son implication dans la vie communale...

A noter que les membres effectifs et suppléants sont invités à toutes les réunions sans distinction et qu'ils ont tous, le cas échéant, le même droit de vote. La distinction 'effectifs – suppléants' est une exigence du décret mais dans les faits, il n'y aura aucune différence entre les deux.

→ **Règlement d'ordre intérieur**

L'objectif est de fonctionner avec un maximum de concertation et de convivialité, mais la Commission doit se doter d'un règlement d'ordre intérieur. Chaque participant a reçu une proposition de règlement avec l'invitation à la réunion.

La FRW relate oralement les grands principes de ce ROI et chacun a l'occasion de poser ses questions ou de faire ses commentaires.

→ La proposition de règlement d'ordre intérieur est approuvée à l'unanimité et sera soumise lors d'un prochain Conseil communal.

→ **Modes de communication**

❖ Au sein de la Commission :

Les invitations et les comptes rendus des réunions seront envoyés par courrier selon la proposition du Bourgmestre et de l'agent-relais.

Par ailleurs, la CLDR marque son accord pour que les fiches signalétiques individuelles soient diffusées aux membres de la Commission.

❖ Vers la population :

Pour que les membres de la CLDR jouent leur rôle de relais et de représentation, il est important qu'un maximum d'habitants les connaissent ou au moins identifient les représentants de leur village. Les participants donnent leur accord pour que la liste des membres de la CLDR avec leurs coordonnées soit diffusée via les différents canaux de communication. Ils marquent également leur accord sur l'utilisation des photos de CLDR dans les différents supports de communication.

Par ailleurs, un site internet est consacré au PCDR : www.pcdr-laroche.info. Géré par les agents de la FRW, le site permettra de déposer des comptes-rendus de réunions, d'annoncer les dates des Groupes de travail,...

3. Diagnostic du territoire

3.1. Principes du diagnostic et méthode de travail

L'élaboration du Programme communal de Développement rural (ou PCDR) est un travail de longue haleine. Il ne s'agit pas de dresser une liste de projets ou d'actions à réaliser au coup par coup mais bien de mettre en place une véritable stratégie de développement planifiée sur 10 ans. Le PCDR doit constituer l'outil de gestion de référence pour la commune et ce également en intégrant et fédérant les autres outils de développement.



Pour y parvenir, la démarche va se structurer en 4 grandes étapes :

I. Diagnostic

Cette étape vise à dresser un bilan de la situation de La Roche en 2017 pour les différents thèmes de la vie communale. Pour ce faire, la CLDR, les agents de développement et l’auteur vont établir un diagnostic partagé du territoire. Ce diagnostic est un mélange entre les constats objectifs fournis par l’auteur de programme (= bureau d’études Orthogone) et les besoins et avis de la population (récoltés lors des consultations dans les villages).

II. Enjeux

Le rôle des membres de la CLDR est de s’accorder sur une vision commune du présent (des enjeux) pour pouvoir « construire l’avenir » (= stratégie de développement) en toute connaissance de cause.

III. Stratégie

A partir du diagnostic du territoire et des enjeux identifiés, la CLDR va élaborer un projet de territoire, un but à atteindre dans 10 ans : comment voyez-vous La Roche en 2028 ? Que souhaitez-vous pour votre commune et ses habitants ? Quels atouts/thèmes sont à valoriser ? Cette stratégie va prendre la forme de défis ambitieux.

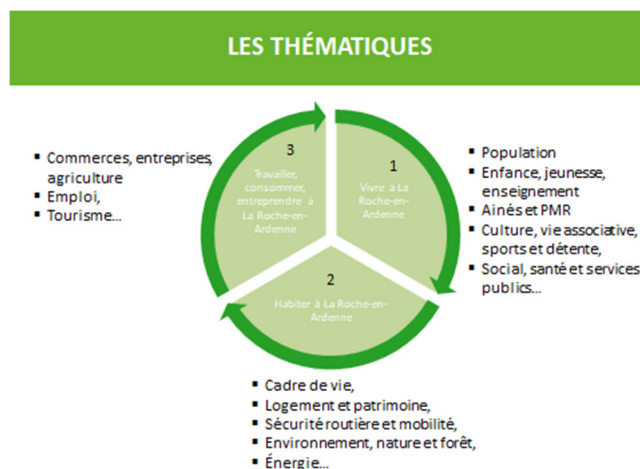
IV. Actions

La CLDR identifiera précisément les projets et les actions qui permettront d’atteindre ces défis. A cette étape, la CLDR se fera aider par des groupes de travail thématiques ou d’autres acteurs extérieurs pour approfondir les différents thèmes faisant l’objet de défis.

3.2. Présentation des principales données socio-économiques par Orthogone

Pour structurer la réflexion, les différentes facettes de la vie communale sont organisées selon les 3 piliers : Vivre – Habiter – Travailler à La Roche.

M. Devillet, du bureau d’études Orthogone, présente la thématique « Vivre à La Roche », structurée en 5 points. Les autres thèmes seront présentés lors des prochaines réunions. Pour chacun des points, un tableau propose une synthèse des principaux atouts, faiblesses, menaces, opportunités et enjeux de la commune.



En parallèle, la FRW complète l'analyse de l'auteur de PCDR par l'apport de données issues des séances de consultation (marquées par un code couleur).

Au terme de cette première partie, les participants sont invités à réagir sur des questions de compréhension, sans entrer dans le débat à ce stade :

- ❖ Il manque une école dans les dias : à La Roche
- ❖ Signification de 'formation continue' : des formations dans différents domaines proposées notamment aux personnes qui travaillent déjà (ex. IFAPME...)
- ❖ BAM : dynamique qui coordonne et fédère aussi sur l'ensemble de la commune
- ❖ Salle de sport de l'Athénée : bientôt aménagée pour les sports 'ballon'
- ❖ Maison Croix-Rouge La Roche-Tenneville-Nassogne et non antenne de Tenneville à La Roche.

Les participants sont ensuite invités à se répartir en 3 sous-groupes pour réagir aux contenus des tableaux. Les animateurs des sous-groupes changent de table après un certain temps, de façon à ce que chaque sous-groupe puisse se positionner sur l'ensemble des thèmes. Les consignes de travail sont : discuter, compléter les AFOME, confirmer, infirmer, pointer les données manquantes...

Au terme du travail des sous-groupes, chaque animateur présente en plénière les modifications, ajouts et questions sur ses thématiques. Diverses réactions viennent encore compléter les travaux. Les tableaux et les remarques y liées sont présentés en annexe. Notons encore qu'il est spécifié que les résultats du travail de la soirée ne font pas encore l'objet d'une validation définitive.

4. Divers

4.1. Projets en cours

La FRW informe la CLDR des avancées de projets issus de l'ancien PCDR :

- ❖ Maison de village de Beusaint (en travaux)
- ❖ Atelier rural à Samrée (en attente)
- ❖ La FRW termine avec la présentation d'un tout nouveau projet : la **rénovation de la maison du PNDO à Houffalize**. Le Parc a donc étudié les pistes de subsides et avec le nouveau Décret du développement rural, les communes qui ont un PCDR valide, peuvent réaliser un projet transcommunal (subsidié à 90% pour le 1^{er} million d'euros) ; le projet doit répondre également aux stratégies des PCDR des communes partenaires. L'idée est de rentrer le projet dans le cadre du PCDR de Houffalize vu que la commune accueille la maison du Parc. L'opération serait 'blanche' pour les 6 communes car le PNDO payerait le montant non subsidié (10% restant) → **La CLDR marque son accord de principe.**

4.2. Prochaines CLDR

- Mercredi 7/2 (travail sur l'AFOME du pilier « Habiter à La Roche »)
- Mercredi 7/3 (travail sur l'AFOME du pilier « Travailler à La Roche »)
- Mercredi 18/4
- Mercredi 16/5

Enfin, les membres de la CLDR sont invités à prendre la pose pour une photo de famille.

Catherine Servotte et Jean-Christophe Simon,
Agents de développement à la FRW